



CONTACT : 06 92 14 47 85 ou contact@sudeducation974.org

Se préparer au pire et... résister !

La campagne pour les présidentielles donne une nouvelle fois l'occasion pour de nombreux candidats de s'en prendre aux travailleurs et tout particulièrement à ces « privilégiés de fonctionnaires ». Quel incroyable tour de passe-passe que d'arriver à convaincre la majorité de nos concitoyens qu'il faut travailler plus et plus longtemps pour inverser la courbe du chômage ! Quel scandale de faire croire aux classes moyennes que l'origine de tous leurs maux, ce sont celles et ceux qui bénéficient des minima sociaux quand les plus grosses fortunes de France s'exilent et s'exonèrent de tout impôt ! Quel triste spectacle que d'attiser les haines et les peurs en promettant d'exiger qu'on parle français sur tous les chantiers de notre pays !

Mais qui donc tire les ficelles de cette mascarade si ce n'est l'oligarchie au pouvoir, le MEDEF en guise de prompteur, les banquiers et les actionnaires se chargeant de souffler les répliques devant des spectateurs avides de coups bas et de trahisons ?

Le syndicalisme aussi est au plus mal en ce début de vingt-et-unième siècle. Souvent devenu corporatiste ou co-gestionnaire de la pénurie, parfois même complice des gouvernants, le syndicalisme à la française est pourtant historiquement un modèle de luttes et de victoires. Il va nous falloir réapprendre très vite à nous battre, en cessant de maugréer tout seul dans notre coin et en refusant d'accepter l'inacceptable, car malgré toutes les imperfections actuelles de notre système éducatif, nos marmailles en valent bien la peine !

Marine LE PEN à LA REUNION

Marine Le Pen n'est plus *persona non grata* à la Réunion. Le 27 novembre 2016, la faible mobilisation contre sa venue sur l'île en témoigne. Il y a ce matin-là environ une quinzaine de personnes sur le parking de l'aéroport. Une poignée de militants de l'UNEF et de SUD Education Réunion : on est loin de 2012 où des centaines de manifestants lui avaient réservé un accueil mouvementé. Le reste de sa visite s'est d'ailleurs déroulé sans encombre : accueil chaleureux dans un temple à St Louis, de la part de l'un de ses soutiens locaux, et elle a obtenu pour la première fois une entrevue avec le maire du Tampon. Les idées du FN progressent à la Réunion alors que les Antilles et Mayotte continuent de résister à son idéologie. Il faut se rendre à l'évidence : à l'opposé de l'image de *nasyon zarkansyèl* que nous aimons donner de la Réunion, ici comme en métropole, les discours racistes se banalisent. Dans ces circonstances, il y a fort à parier qu'à la Réunion, le FN poursuive la percée électorale entamée depuis quelques années déjà, et pire, qu'il obtienne des scores comparables à ceux de la métropole.

Gare à la gueule de bois en cas de victoire de Marine Le Pen, hypothèse qui n'a plus rien d'improbable...

SOMMAIRE

- p. 1 : édito
Marine Le Pen à La Réunion
- p. 2 : non au livret scolaire
unique numérique
- p. 3 : « Rep+ = Rien En Plus » :
Touche pas ma ZEP
- p. 4 : surenchères présidentielles
- p. 5 : de nouvelles mesures
inacceptables pour le
remplacement
- p. 6 : les CA doivent délibérer !
- p. 7 : journée de la laïcité : non à
l'instrumentalisation !
solidarité avec les travailleur-
euse-s de Guyane
- p. 8 : bulletin d'adhésion

Non au livret scolaire unique numérique !

➤ Le LSUN, c'est quoi ?

Obligatoire du CP à la 3ème, le **Livret Scolaire Unique Numérique**, couplé au logiciel « Base Élèves Premier Degré », est censé simplifier et uniformiser le suivi des élèves et le rendre plus accessible aux familles. Il regroupe dans une même application un certain nombre de données personnelles, mais surtout hautement sensibles (bilans périodiques et de fin de cycle, attestations diverses, éléments de suivi des élèves en difficulté ou à besoins particuliers, informations relatives à la Vie scolaire : retards, absences, respect du règlement...). Le LSUN constitue donc **un véritable « casier scolaire »**...

➤ Une surcharge de travail et une uniformisation des pratiques pédagogiques

Le LSUN, qui s'inscrit dans le cadre des réorganisations permanentes auxquelles nous sommes contraint-e-s dans l'exercice de nos missions, est largement perçu comme une « **usine à gaz** » : les **opérations de saisie, chronophages et fastidieuses**, vont accroître considérablement notre charge de travail ; pire, la mise en place du LSUN restreint notre liberté pédagogique, en subordonnant notre enseignement à des **prescriptions administratives**. Plus qu'un outil de bilan qui ferait état des progrès des élèves, le LSUN est donc **un instrument de mise en conformité** des enseignant-e-s avec les injonctions ministérielles.

➤ Un fichage et un flicage des élèves

Le MEDEF se réjouit de la mise en œuvre du LSUN, qui « *permet d'améliorer la traçabilité des élèves qui sortent du système scolaire* ». N'est-ce pas l'aveu de **la véritable finalité** du LSUN : **formater les élèves selon des critères d'employabilité** définis par le patronat ? C'est un pas de plus vers la **soumission de l'école à la logique néolibérale**. Mais le LSUN constitue aussi **un puissant outil de surveillance et de contrôle social**. Les données enregistrées dans les fichiers scolaires sont en effet accessibles à la **police** et à la **justice**, et **potentiellement à toutes les administrations**... Si le ministère met en avant un « **droit à l'oubli** », **aucun dispositif concret n'a été prévu** pour le rendre effectif. L'effacement des données au-delà de la 3ème n'est donc en rien garanti, d'autant plus que l'extension du dispositif pour les lycées et l'enseignement supérieur est déjà à l'étude. Le LSUN ouvre ainsi la voie à un **fichage à vie**, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichier à l'autre, sans contrôle possible des durées de conservation, des utilisations et des destinataires ultérieurs.



SUD ÉDUCATION RÉUNION appelle tou-te-s les collègues à boycotter le LSUN, à informer les familles de ses dangers et à refuser de transmettre les informations aux chefs d'établissement et aux collègues chargé-e-s de direction.

Un exemple à suivre : au collège Les Mousseaux (Villepinte, 93) le Conseil d'Administration a adopté, sans aucune voix contre, une motion refusant la saisie des données dans le LSUN.

« REP+ = Rien En Plus ! » : TOUCHE PAS MA ZEP

Pour une véritable politique de l'éducation prioritaire !

Depuis des années se succèdent les décisions qui signent la **destruction programmée de l'éducation prioritaire**. À la rentrée 2016, les collèges et les écoles sont nombreux à découvrir des moyens en forte baisse par rapport à l'année précédente alors même qu'ils ont conservé le « label REP ». Quant aux **lycées**, après avoir sans cesse repoussé la publication d'une liste des établissements maintenus en éducation prioritaire, le Ministère annonce finalement leur **sortie de tout dispositif dès 2017**, y compris pour les lycées professionnels.

La première conséquence sera la **dégradation des conditions de travail des élèves** de ces lycées accueillant un public majoritairement issu de milieux défavorisés : hausse des effectifs par classe, baisse de l'offre d'options et des cours en demi-groupe, etc. Cela signifiera aussi une **dégradation des conditions de travail et de rémunération** (primes ZEP ; bonifications pour les mutations) **des personnels**, ce qui entraînera mécaniquement une **rotation accrue des équipes** pédagogiques, peu favorable à la réussite des élèves.



Le collectif TOUCHE PAS MA ZEP exige la mise en place d'un statut et d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées avec la garantie d'effectifs limités, de moyens supplémentaires et de compensations spécifiques pour l'ensemble des personnels, assurant ainsi la stabilité des équipes.

La mobilisation (grèves, manifestations, interpellations des candidats aux primaires et aux élections présidentielles...) dure depuis le mois de septembre et s'étend de plus en plus. Depuis le mois de janvier, les collègues de Mayotte réclament le classement en REP+ de tous les établissements.

Le site du collectif TOUCHE PAS MA ZEP : <http://www.tpamz.levillage.org/>

Un exemple concret : les récents incidents survenus au lycée Suger de Saint Denis (93).

Septembre 2016 : au lycée Suger, l'année scolaire commence par une **grève**, suite à l'**agression d'un surveillant** chargé d'assurer seul, comme trop souvent, les entrées et sorties des élèves au portail. En effet, l'équipe d'AED ne compte que 6 équivalents temps plein pour 1300 élèves, et le troisième CPE n'est toujours pas remplacé. Les promesses faites aux grévistes ne sont pas suivies d'effet.

Mars 2017 : le lycée est visé par des **projectiles** (parpaings, cocktails Molotov : une dizaine de fenêtres brisées). Le lendemain, des individus cagoulés, armés pour certains de barres de fer, font **intrusion dans le lycée**, pénètrent dans les salles de classe, menacent les personnels, dégradent le matériel, générant des mouvements de panique parmi les élèves... Deux départs de feu et un tir de mortier ont lieu. Le lycée est évacué : les élèves se retrouvent rapidement nassés par les forces de l'ordre, qui procèdent à des **interpellations aléatoires** (55 gardés-à-vue, relâchés au bout de 30 heures) – soulevant les protestations des enseignants et des parents.

Le Ministère ne peut s'étonner de telles situations de violence quand, déjà au quotidien, les établissements scolaires du 93 (et d'ailleurs) ne reçoivent **pas les moyens de fonctionner normalement et de garantir la sécurité des élèves et des personnels**. Les pouvoirs publics préfèrent recourir à la **répression policière**, qui ne peut qu'exacerber les tensions, dans une **stratégie délibérée de pourrissement** de la situation, à l'opposé du discours officiel qui fait de l'éducation prioritaire une grande cause nationale... Ce dont le lycée Suger, comme tant d'autres, a besoin, c'est **de moyens humains et matériels ainsi que d'une véritable politique d'éducation prioritaire**.

Surenchères Présidentielles

A l'approche des Présidentielles, on entend peu parler de l'Education Nationale, comme si la formation de millions d'enfants et d'adolescents ne comptait guère face aux menaces de terrorisme, à la sécurité de tout un chacun et aux incalculables fraudes politiques ; et comme si notre mission de former des citoyens éduqués et critiques n'avait aucun lien avec ces problèmes soi-disant prioritaires.

Une seule question semble retenir l'attention : **combien d'élèves par classe dans les zones défavorisées ?**

Il est intéressant que ce sujet revienne sur le tapis alors que cela fait une vingtaine d'années qu'on entend que ce n'est pas le nombre d'élèves par classe qui compte mais avant tout la manière d'enseigner, les pratiques pédagogiques.

Quel enseignant ne constate pas qu'on travaille mieux avec des petits effectifs ? Et même si pour certains élèves, les résultats n'augmenteront pas forcément beaucoup, rappelons-nous que nous ne sommes pas juste là pour transmettre des connaissances, mais bien pour aider des êtres en devenir. Etre plus à l'écoute de chaque enfant, en avoir une meilleure connaissance, le prendre en compte au lieu de le perdre dans une classe surchargée ne pourra que lui être bénéfique.

A l'étranger, différentes études ont été menées, comme le programme Star ou le rapport Blatchford, dans lesquelles on comparait pour une même classe d'âge des classes à effectifs habituels, d'autres avec un aide-enseignant et des classes à effectifs réduits. Bilan ? Les résultats des élèves dans les classes à effectifs réduits sont plus élevés, leur niveau en lecture et en mathématiques bien supérieur, et ces effets sont durables dans le temps ! Et, élément encore plus intéressant, **les effectifs réduits profitent avant tout aux élèves les plus faibles et les plus pauvres.**

Certains de nos présidentiables ont-ils été enfin mis au courant, eux qui se mettent à promettre des réductions du nombre d'élèves par classe en primaire et/ou dans les zones dites sensibles ?

Après le massacre des années Sarkozy et les promesses non tenues de François Hollande de recréer les postes disparus, Sud Education est bien entendu favorable à ce type de mesures, bien évidemment si elles sont tenues et ne sont pas de simples promesses de candidats désirant récupérer des votes pour nous expliquer ensuite que « les caisses sont vides ». **A la Réunion, département socialement défavorisé où en plus le bilinguisme français-créole complique les apprentissages, les effectifs réduits devraient concerner l'ensemble des établissements.** Mais nous parlons bien de l'Ecole Publique : en effet, certains candidats, comme François Fillon ou Emmanuel Macron, sont prompts à louer le fonctionnement d'écoles privées hors contrat dont les petits effectifs ne sont pas la seule caractéristique : ils sont proches des milieux religieux ultra-libéraux (et financés par eux), souvent traditionalistes, et le fait que des candidats à l'élection présidentielle s'y intéressent fait craindre le pire pour l'Ecole Publique Laïque.

Enfin, penser l'Education Nationale en simples chiffres ne suffira pas à régler les nombreux problèmes posés par la multiplication des réformes et des tâches demandées aux enseignants, aux souffrances que cela peut entraîner et à la désaffection que connaît notre métier dans de nombreuses matières.

On voit bien qu'encore une fois, elle n'est pas pensée dans sa globalité.



De nouvelles mesures inacceptables pour le remplacement

Les enseignants sont souvent absents ! C'est bien entendu une idée reçue, complètement fausse, mais qui a la vie dure, tant les effets de l'absence d'un enseignant sont visibles, particulièrement dans le 1^{er} degré, la nécessité de son remplacement avérée, et les difficultés pratiques de ce remplacement réelles.

Pour répondre à cette problématique, il a été mis en place différents dispositifs, au sein desquels le remplacement est assuré par des titulaires qualifiés et formés :

- dans le premier degré : mise en place de Zones d'Intervention Localisée (ZIL) pour les remplacements courts et de Brigades Départementales (BD), pour les remplacements longs, de formation continue et ASH (Adaptation Scolaire pour les enfants en situation de Handicap)
- dans le second degré : création d'un corps de titulaires-remplaçants sur zone (TZR), complété par un dispositif, difficilement applicable et inefficace, de remplacement à l'interne pour les absences de courte durée (« remplacement Chatel »)

Pourtant, notamment mais pas uniquement dans le second degré, dans la continuité du contexte d'austérité budgétaire qui a poussé à placer des TZR sur des postes à l'année, on a vu **augmenter de nouveau le recours au recrutement de contractuels**, recrutés précipitamment et jamais formés, dans la droite ligne de la politique de précarisation des emplois publics, facette visible de la volonté délibérée de mise en lambeaux du service public d'éducation.

Comme cela ne suffit toujours pas, **de nouvelles mesures annoncées en octobre 2016** (<http://www.education.gouv.fr/cid107883/7-mesures-pour-ameliorer-le-remplacement.html>), **et confirmées par une circulaire du 15 mars 2017** parue au BO n° 11 du 6 mars 2017 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114345), vont conduire, **dès la rentrée 2017** :

- à reconstituer dans le 1^{er} degré un vivier de remplaçants **en supprimant des postes affectés dans les classes**, dans le cadre de la carte scolaire
- à **ne plus distinguer ZIL, brigades de formation continue et ASH** dans le 1^{er} degré
- à **s'affranchir de la limitation géographique des zones de remplacements**, les étendant jusqu'au département pour le 1^{er} degré, voire l'académie pour le 2nd degré
- à réactiver, malgré son impossibilité pratique et son inefficacité, le dispositif Chatel de remplacement de courte durée, en donnant la possibilité au chef d'établissement d'**imposer à un enseignant jusqu'à 5h supplémentaires hebdomadaires** dans la limite de 60h par an
- à **limiter les dispositifs de formation continue** sur le temps de travail, voire à les proposer aux volontaires (en les rémunérant !) sur le temps des petites vacances scolaires. On aura tout vu !!!



Loin de répondre aux exigences d'un service public de qualité, **ces mesures vont conduire pour tous, principalement les titulaires sur postes ou les titulaires-remplaçants, à une dégradation significative et inacceptable des conditions de travail et de formation continue.**

Les Conseils d'Administration doivent délibérer !

Plusieurs collègues nous ont alertés quant au fait que dans leurs établissements respectifs, **le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) n'avait, en mars, toujours pas fait l'objet d'une délibération en CA**. Certains chefs d'établissement attendent en effet la fin de l'année scolaire afin de le faire passer en force, sans l'aval des représentants des élèves, des personnels et des parents d'élèves.

Nous attirons l'attention des collègues sur le fait que **cette stratégie est inadmissible**, pour les raisons suivantes :

L'article R421-2 du Code de l'Education stipule que "Les collèges, les lycées, les établissements d'éducation spéciale, disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur :

1. l'organisation de l'établissement en classe et en groupe d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves ;

2. l'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires [...]".

Ce n'est donc pas le Rectorat qui a vocation à déterminer le TRMD mais l'établissement lui-même. A ce titre, l'article R421-20 du Code de l'Education est explicite :

« En qualité d'organe délibérant de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;

2° Il adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs qui doit avoir été communiqué à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil ;

3° Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement. Ce rapport rend compte notamment de la mise en œuvre du projet d'établissement, des expérimentations menées par l'établissement et du contrat d'objectifs. »

(Textes consultables sur www.legifrance.gouv.fr).



Le CA a compétence exclusive et doit donc émettre un vote décisionnel. Pour rappel, la commission permanente doit obligatoirement être réunie préalablement au CA. La même procédure doit être suivie si des moyens supplémentaires sont octroyés à l'établissement plus tard dans l'année.

Le chef d'établissement ne peut donc pas se contenter de présenter le TRMD en Conseil pédagogique et c'est enfreindre gravement le principe de concertation que de se passer de la délibération auprès des représentants des élèves, des parents d'élèves et des personnels !

SUD ÉDUCATION REUNION s'insurge contre ces pratiques qui court-circuitent les instances représentatives et l'a tout récemment exprimé dans un courrier au Recteur de l'Académie de la Réunion.

Nous conseillons aux collègues de solliciter leurs représentants des personnels afin qu'ils exigent qu'un CA se réunisse au plus vite et ainsi que le TRMD fasse l'objet d'une délibération.

Journée de la laïcité : non à l'instrumentalisation !

Le 9 décembre 2016, SUD EDUCATION REUNION a déposé un préavis de grève à l'occasion de la journée de la laïcité, pour soutenir et couvrir des collègues de certains établissements qui nous avaient alerté sur les conditions très particulières dans lesquelles leur chef d'établissement l'organisait.

Nous avons alors publié le communiqué de presse suivant :

« Ayant été informé de dérives quant à l'organisation de la journée de la laïcité ce vendredi 9 décembre dans certains établissements scolaires, le syndicat SUD EDUCATION REUNION a déposé un préavis de grève auprès du Recteur pour couvrir les personnels qui refuseront de se soumettre à l'instrumentalisation et au dévoiement des règles et principes de la laïcité à l'école, auxquels le syndicat est très attaché.

La laïcité à l'école, un des principes fondateurs de la République, permet de garantir la neutralité de l'Etat et de ses représentants, et dote de fait chaque écolier et élève de droits égaux, indépendamment de la communauté religieuse à laquelle il peut ou non appartenir. Elle s'accompagne de règles de conduite sur lesquelles il convient d'attirer l'attention des personnels et usagers, qui justifient de prendre sur ce sujet le temps de la réflexion et de l'appropriation.

Par contre, cette éducation à la laïcité ne doit en aucun devenir un prétexte à des dérives nationalistes ou patriotiques, qui mettraient mal à l'aise telle ou telle partie de la communauté éducative : à l'occasion de cette journée, la seule mise en exergue de symboles forts de l'identité nationale (drapeau tricolore, hymne national) sans rapport direct avec la défense de la laïcité à l'école et sans travail pédagogique réalisé en amont, en constitue une dérive inacceptable, voire une manipulation politique, que SUD EDUCATION REUNION ne saurait tolérer et ne peut que dénoncer. »



Solidarité avec les travailleur-euse-s de Guyane

L'Union syndicale Solidaires apporte son soutien à la grève générale en Guyane, votée notamment par les syndicats de l'UGT.

La mobilisation ne cesse de grossir depuis une semaine et s'est étendue dans de très nombreux secteurs. Elle résulte, comme dans beaucoup de DOM et territoires ultramarins, d'une situation économique et sociale délétère. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : un abandon de l'Etat se comportant parfois comme aux temps des colonies, une violence sociale sans précédent du système capitaliste qui laisse des milliers de jeunes et une grande partie de la population sans travail, et de paysans et paysannes sans terre.

L'Union syndicale Solidaires rejoint la population de Guyane dans sa volonté de construire un avenir meilleur pour toute sa population : loin des discours haineux et racistes qui nous montent les uns contre les autres, nous appelons tous les hommes et toutes les femmes qui nous écoutent à construire un mouvement populaire et solidaire de révolte contre l'injustice sociale qui fait de ce territoire un des grands oubliés. Ce n'est pas en s'en prenant aux populations immigrées des pays voisins que des solutions sont trouvées, mais bien en reconstruisant et en renforçant des services publics laissés à l'abandon. C'est le cas du service public postal, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et à l'énergie.

La colère de la population de Guyane est légitime. Son expression ne doit pas viser les populations immigrées, ni a fortiori les fonctionnaires en charge des services publics au service des populations, mais au contraire regrouper les travailleur-euse-s avec ou sans emplois autour des revendications pour l'emploi, pour l'émancipation pour le partage du temps de travail et l'amélioration des conditions de vie. L'Union syndicale Solidaires soutiendra toute initiative renforçant la lutte et la solidarité. Ne laissons pas la Guyane aux lois du Marché et des puissants avides de s'enrichir encore plus !

Solidarité avec les travailleur-euse-s de Guyane en lutte !



BULLETIN D'ADHESION

NOM :	Prénom :
ADRESSE :	
TEL :	E-MAIL :
ETABLISSEMENT :	
CORPS/GRADE :	DISCIPLINE :
SITUATION (fixe, TZR, etc...) :	

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*
Moins de 600	4	1	2900	249	82
600	10	3	3000	266	88
750	18	6	3100	283	93
900	30	10	3200	300	99
1000	36	12	3300	318	105
1100	42	14	3400	337	111
1200	50	16	3500	356	117
1300	57	19	3600	373	123
1400	65	22	3700	393	130
1500	74	24	3800	414	137
1600	84	28	3900	435	144
1700	94	31	4000	457	151
1800	104	34	4100	479	158
1900	115	38	4200	502	166
2000	126	42	4300	525	173
2100	138	46	4400	548	181
2200	150	49	4500	573	189
2300	162	54	4600	598	197
2400	176	58	4700	623	206
2500	189	63	4800	649	214
2600	204	67	4900	676	223
2700	218	72	5000	703	232
2800	234	77	5100	730	241

*** cette cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant de la cotisation.**

Réduction de cotisation pour les adhérents exonérés de l'impôt sur le revenu pour raison familiale. Nous consulter.

Pour tout paiement échelonné, faire autant de chèques que nécessaire.

Chèques à l'ordre de Sud Education Réunion.

Adresse : SUD EDUCATION Réunion, 614 chemin Antoine Picard, Montvert-Les-Hauts, 97410 SAINT-PIERRE

J'autorise SUD Education Réunion à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée en s'adressant au syndicat.